



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Procuration à M. Haral
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Erick STATNER (MCF)	Présent
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Etudiants	
Allan COLONNETTE	Présent
James LARROUY	Représenté par Mme Deroches
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente
Gladys DEBS	Procuration à M. Stattner
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Procuration à Mme Cassin
Roberto MORETTI (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Procuration à Mme Corenthin
Invités de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles)	Présente
Personnel du Pôle Universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles ouvre la séance à 14h05.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Membres
Présents	9
Procurations	4
Absents	2
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 23/05/2022
- B. Affaires institutionnelles
 - 1. Création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA)
 - 2. Conventions
- C. Affaires financières
 - 1. Droits d'inscription SUFC 2022-2023
 - 2. Grille tarifaire SUFC 2022-2023
 - 3. Validation du compte-rendu de la commission FSDIE du 17 juin 2022
- D. Affaires patrimoniales
 - Validation du dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices »
- E. Questions diverses

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 23 mai 2022

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 23 mai 2022.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	11
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		11

Le relevé de décisions du Conseil de pôle du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires institutionnelles

1. Création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du pôle Guadeloupe (BFCA)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente la création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe.

Monsieur Audebert exprime son impression que cette stratégie ne répond pas directement aux recommandations de l'HCERES. Il demande si le conseil de gestion en a été informé, qu'en sera-t-il des personnels actuels du SUFC et si un calendrier de mise en œuvre est prévu. De plus, il déclare que la note ne permet pas d'avoir suffisamment d'information sur le modèle économique des coûts complets prévus par l'HCERES.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle que l'HCERES a souligné une absence de vision stratégique globale. En réponse à cette demande, l'université met en place une stratégie d'établissement avec un service commun qui sera décliné en bureau sur les pôles. Elle précise que cette nouvelle organisation sera adaptée sachant que nous avons maintenant plus de formations en apprentissage. Elle souligne que les statuts et le règlement intérieur de l'UA ne présente pas de conseil de gestion.

Madame Romana indique que la note qu'on lui propose de voter est une coquille vide. Elle précise qu'une commission *ad hoc* se réunit au pôle Martinique afin de définir les statuts de ce BFCA ainsi que les modalités d'intégration des personnels actuels et qu'il serait bien de la faire sur le pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle que la création d'une commission *ad hoc* est une compétence du Président de l'UA. Elle indique que les projets de statuts seront soumis aux instances idoines.

Madame Cassin souhaite apporter un complément d'information notamment sur le conseil de gestion. Elle précise que ce conseil n'existe pas à la formation continue c'est pour cela que M. MÉRIL, lors de son mandat de Vice-président, a obtenu une commission *ad hoc**. Elle souligne également que c'est un groupe de travail qui a été mis en place intégrant la direction des pôles, Mme Bertogal et des experts métiers. Madame Cassin affirme qu'un bureau qui se crée n'est pas une coquille vide puisqu'il bénéficie de l'existant. La mise en place de cette stratégie de pilotage a pour objectif d'augmenter les ressources propres de l'établissement. Il sera mis en place une organisation claire sur les deux territoires tenant compte de leurs spécificités de chacun.

Madame Romana affirme qu'il lui est demandé de voter sur la création d'un bureau pour lequel on ne connaît pas le contenu.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que l'établissement des statuts se fera dans un second temps après la création du bureau.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe.

*sous arrêté du président

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

La Création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du pôle Guadeloupe (BFCA) est approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. Conventions de partenariat de l'IUT

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les huit conventions de partenariat de l'IUT de Saint-Claude. Elle précise que ces formations ont été validées par le ministère et qu'elles se font en apprentissage d'où le besoin de lien avec le CFA.

Monsieur Audebert interpelle sur une phrase des dispositions financières à la page 123 du fichier pdf reçu par les membres « sur présentation de factures ». Pour lui, cela s'apparenterait à de la sous-traitance.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que ces conventions ont reçu un avis favorable de la direction des affaires financières et de la direction des affaires juridiques.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur ce tableau concernant les huit conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le tableau des conventions de partenariat de l'IUT est approuvé à la majorité des membres du conseil de pôle.

Convention de recherche

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que cette convention de recherche a pour objectif l'aménagement des locaux pour l'UA sur le site du plateau technique BEPOSDOM à Morne Bernard à Baie-Mahault. La part d'investissement portée par l'université est de 205 000 €. Cette convention a été validée lors de la commission de recherche du 28 juin 2022.

Monsieur Audebert déclare que c'est un projet formidable.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur cette convention de recherche.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

La convention de recherche est approuvée à l'unanimité des membres du conseil de pôle.

C. Affaires financières

1. Droits d'inscription 2022-2023 du SUFC

2. Grille tarifaire 2022-2023 du SUFC

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau avec les droits d'inscription 2022-2023 du SUFC.

Madame Romana s'interroge sur la distribution des recettes de ces formations en apprentissage sur les composantes et les pôles de l'UA.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond en indiquant que les recettes sont utilisées pour les charges directes et indirectes de fonctionnement.

Madame Cassin précise que les pôles ne reçoivent pas les recettes de ces formations, la totalité revient au SUFC.

Monsieur Audebert s'interroge sur la mise à jour des montants des droits d'inscription. Il demande qui fixe les tarifs de formation qu'il trouve faibles et quel est le modèle économique.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les droits d'inscription sont ministériels. Tous les autres frais destinés aux étudiants salariés ont été calculés avec l'équipe administrative du SUFC en tenant compte des différentes charges. On peut prendre par exemple certaines conventions dans lesquelles figure le détail des charges relatives aux formations proposées.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les droits d'inscription et la grille tarifaire 2022-2023 du SUFC.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Les droits d'inscription et la grille tarifaire 2022-2023 du SUFC sont approuvés à la majorité des membres du conseil de pôle.

3. Validation du compte-rendu de la commission FSDIE du 17 juin 2022 (volet associatif)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le compte-rendu FSDIE du 17 juin 2022.

Madame Romana demande s'il s'agit bien de fonds annuels.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que ce sont des fonds utilisables jusqu'en décembre 2022.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le compte-rendu FSDIE du 17 juin 2022.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

La grille tarifaire 2022-23 du SUFC est approuvée à l'unanimité des membres du conseil de pôle.

D. Affaires patrimoniales

Validation du dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices »

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le point à voter.

Monsieur Haral, directeur de la direction du patrimoine immobilier (DPI) de l'université des Antilles, demande la parole et présente le dossier d'expertise qui sera présenté devant le conseil d'administration après validation du conseil de pôle.

Il précise que ce projet est une déclinaison de la stratégie de l'état en matière immobilière avec celle du schéma régional d'aménagement. Il rappelle que cette infrastructure était manquante car les étudiants n'avaient pas de lieu de vie. L'université est accompagnée par le rectorat notamment dans la rédaction du cahier des charges. Monsieur Haral indique qu'il s'agit d'un marché global de performance ce qui signifie que le délai de réalisation sera plus court que pour un marché public (environ 5 ans au lieu de 7 ans). Il complète son argumentaire en précisant que ce type de marché inclut un niveau de services avec la maintenance de certains éléments.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la validation du dossier d'expertise.

Monsieur Haral et Monsieur Audebert précisent ne pas prendre part au vote étant agents à la DPI.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le dossier d'expertise a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

E. Questions diverses

Monsieur Audebert indique qu'il souhaiterait avoir un calendrier des instances du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que c'est un souhait de réaliser un calendrier des instances. Elle précise qu'il y a un travail en amont à faire et qu'elle espère pouvoir le présenter aux membres du conseil de pôle rapidement.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 15h00.